

Votre référent Handicap

Thierry Cleymans

0619222794

Thierry.cleymans@gmail.com

La liste des structures d'accueil PSH

Pour personnaliser au mieux les parcours, il est vital de se mettre en relation avec des structures spécialisées.

L'interlocuteur permet de définir les indicateurs à prendre en considération dans la formation pour son élaboration et sa modularité.

Enfin, elles sont des relais qui permettent de mettre en phase l'apprenant avec l'organisme de formation qui sera en capacité d'aménager la formation pour celui-ci liste non exhaustive :

- Mon Parcours Handicap : <https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/>
- Cohérence Réseau : <https://coherencereseau.fr/>
- Agefiph : <https://www.agefiph.fr/>
- Fifphfp : <http://www.fifphfp.fr/>
- MDPH 66 : <http://www.ledepartement66.fr/dossier/faire-une-demande-a-la-mdph/>
- HandiHA : <https://www.handiha.com/>
- CRFH : <https://crfh-handicap.fr/>
- ADRH : <https://adrh.org/>
- ESAT : <https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/handicap-et-travail/article/esat-etablissements-ou-services-d-aide-par-le-travail>
- Afpa : <https://www.afpa.fr/>
- Greta : <https://gretamediterranee.fr/>
- Pôle Emploi : <https://www.pole-emploi.fr/accueil/>
- Carif-Or : <https://www.cariforefoccitanie.fr/>